



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.17/1999/4/Add.1
1er février 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
Septième session
19-30 avril 1999

Océans et mers

Rapport du Secrétaire général

Additif

Tendances de l'exécution nationale

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragrap</u> hes	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 5	2
II. PROGRÈS ACCOMPLIS PAR LES PAYS VERS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE	6 - 12	2
III. TENDANCES RÉGIONALES	13 - 109	5
A. Afrique	16 - 28	6
B. Afrique et Asie orientale	29 - 34	7
C. Asie	35 - 63	8
D. Europe	64 - 85	13
E. Méditerranée	86 - 90	16
F. Amérique du Sud, centrale et du Nord	91 - 109	17
IV. PRINCIPALES SOURCES DE POLLUTION MARINE ET UTILISATION DES ZONES CÔTIÈRES, PAR RÉGION	110	20
V. PROBLÈMES RESTANT À RÉSOUDRE	111 - 113	23
Annexe. LISTE DES PAYS QUI ONT SOUMIS UN RAPPORT		27

I. INTRODUCTION

1. Dans sa décision 6/5, la Commission du développement durable a encouragé les gouvernements à continuer de présenter, à titre facultatif, des communications ou rapports sur la mise en oeuvre d'Action 21 à l'échelon national. La Commission a aussi prié le Secrétariat d'examiner et de réunir, par secteur, les informations communiquées par les gouvernements, compte tenu des questions inscrites au programme de travail pluriannuel de la Commission 1.

2. En réponse à cette demande, le Groupe de l'analyse des informations nationales de la Division du développement durable a rédigé le présent additif, qui examine les progrès réalisés vers le développement durable dans le domaine des océans et des mers sur la base des renseignements que les gouvernements ont fournis dans leurs rapports nationaux adressés à la Commission. La mise en oeuvre générale du chapitre 17 d'Action 21 est examinée dans le Rapport du Secrétaire général sur les océans et les mers (E/CN.17/1999/4).

3. Sur les 109 pays qui ont soumis des rapports à la Commission, 92 avaient traité des océans à la fin janvier 1999. Soixante et onze pour cent de ces pays ont présenté leur rapport à la cinquième session en 1997, 7 % à sa sixième session en 1998 et 22 % à sa septième session. La liste des pays ayant soumis un rapport figure dans l'annexe.

4. Conformément au programme d'Action 21 sur les océans, le présent additif traite des progrès signalés dans les rapports nationaux, en particulier sur les points suivants :

a) Gestion intégrée des zones côtières qui vise à prévenir la dégradation et l'érosion du milieu côtier;

b) Protection du milieu marin contre les sources de pollution d'origine maritime et terrestre;

c) Exploitation durable et conservation des ressources biologiques marines, domaine où l'expansion des pêcheries et les menaces pesant sur les espèces et les écosystèmes fragiles posent de gros problèmes.

5. Pour donner suite à Action 21, les océans ont été examinés lors de la quatrième session (voir E/CN.17/1996/3 et 38) et de la cinquième session (voir E/CN.17/1997/2/Add.16) de la Commission du développement durable ainsi qu'à la dix-neuvième session spéciale de l'Assemblée générale (voir résolution de l'Assemblée S-19/2). En outre, la mise en oeuvre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer est régulièrement examinée à l'Assemblée générale (voir par exemple A/53/456).

II. PROGRÈS ACCOMPLIS PAR LES PAYS VERS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Réalisations générales, changements et tendances

6. Selon les rapports nationaux, c'est au niveau de la prise de décisions que les plus grands progrès ont été accomplis ces dernières années, notamment dans les domaines suivants :

/...

- a) Renforcement des cadres juridique et administratif;
- b) Attention accrue portée au respect des droits des populations indigènes et locales;
- c) Amélioration de l'information servant à la prise de décisions et à la sensibilisation du public, y compris établissement d'indicateurs et calcul de la valeur des ressources côtières et maritimes et de la biodiversité biologique;
- d) Recours accru à des incitations financières pour promouvoir la viabilité à long terme, telles que redevances d'évacuation des eaux usées, incitations au recyclage, exonérations fiscales pour l'investissement dans des équipements permettant d'économiser de l'énergie de des techniques ne nuisant pas à l'environnement, redevances d'utilisation des ressources naturelles et de pollution pétrolière, systèmes de récompense permettant aux navires non polluants de payer des droits de port plus faibles et taxes sur les combustibles fossiles calculées en fonction du dioxyde de carbone(CO₂)et du rendement énergétique;
- e) Renforcement de la collaboration aux niveaux international, régional et bilatéral.

Gestion intégrée des zones côtières

7. En matière de gestion intégrée des zones côtières, on peut signaler les réalisations suivantes :

- a) Révision des systèmes nationaux de gestion du littoral, l'accent étant mis sur la mise en oeuvre locale;
- b) Intensification des efforts de coordination de la planification et de la gestion, compte tenu des liens entre les différents secteurs;
- c) Élaboration et mise en oeuvre de programmes de coopération qui insistent en particulier sur la participation des populations locales et des jeunes;
- d) Établissement et utilisation de codes environnementaux de pratiques et de normes notamment sur la qualité de l'eau, le drainage, le dragage, l'utilisation de produits chimiques et les constructions le long de la côte.

Protection du milieu marin

8. En matière de protection du milieu marin, les principales réalisations sont les suivantes :

- a) Révision et renforcement des réglementations en application du principe du pollueur-payeur et du principe de précaution;
- b) Engagement de nombreux pays à cesser de rejeter des boues d'égout en mer;

c) Aménagement d'infrastructures et mise en place de la capacité nécessaires pour traiter les marées noires;

d) Établissement et utilisation d'incitations financières pour promouvoir la conservation et la gestion durable du milieu côtier et pour empêcher la pollution marine;

e) Création de zones marines protégées;

f) Mise en place d'instruments obligatoires ainsi que de recommandations et de codes de pratique volontaires dans le cadre d'une vaste collaboration régionale et internationale visant à protéger le milieu marin.

Utilisation durable et conservation des ressources marines biologiques

Stocks de poisson

9. De nombreuses activités internationales et régionales ont été lancées en ce qui concerne l'utilisation durable et la conservation des ressources marine biologiques, en particulier des stocks de poisson (pour plus ample information, voir par exemple A/53/456). Le secteur de la pêche est fortement réglementé et guidé par des accords internationaux, régionaux et bilatéraux et par des organisations et commissions intergouvernementales et régionales. C'est peut-être l'une des raisons pour lesquelles les pays ont fourni assez peu d'information à la Commission sur la pêche durable.

10. Malgré diverses initiatives et divers engagements internationaux et régionaux, la demande et la pression qui s'exercent sur les ressources marines biologiques continue de s'accroître. Par exemple, selon des données de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), une intervention d'urgence s'impose pour contrôler ou réduire l'exploitation de quelque 60 à 70 % des stocks mondiaux de poisson si l'on veut éviter qu'ils ne s'amenuisent davantage.

11. Les principales activités nationales visant à lutter contre les problèmes liés à l'expansion de la pêche sont les suivantes :

a) Passage de la pêche en eaux profondes à l'aquaculture (ce qui crée toutefois d'autres problèmes principalement écologiques);

b) Établissement de plans annuels de gestion des lieux de pêche et établissement de systèmes de quotas;

c) Recours accru aux méthodes de pêche traditionnelles;

d) Mise en place et application de codes de pratique aux niveaux national et international, par exemple le Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable.

Autres ressources marines biologiques

12. Les pays ont fourni peu de renseignements sur leurs activités de conservation des mammifères marins et des ressources marines biologiques autres

que les poissons. Quelques pays ont déclaré avoir mis en place des programmes spéciaux ou des projets de conservation d'espèces menacées, comme les tortues de mer, lamantins, baleines et dauphins et oiseaux aquatiques. L'application de l'Initiative internationale en faveur des récifs coralliens est un facteur important dans ce domaine.

III. TENDANCES RÉGIONALES

Méthodologie et régions

13. Les pays de diverses parties du monde appliquent différemment les dispositions d'Action 21 relatives aux océans. La présente section résume, par région et par mer, les grandes priorités et les grands problèmes, les décisions qui ont été prises et les activités qui ont été lancées au niveau national pour promouvoir une gestion intégrée des zones côtières, la protection du milieu marin et l'utilisation durable et la conservation des ressources marines biologiques. Toutes les descriptions sont compilées sur la base des informations nationales sur les océans qui avaient été fournies à la Commission à la fin janvier 1999.

14. Les régions sont les suivantes 2/ :

Afrique : Atlantique Centre-Est (Afrique occidentale et centrale), océan Indien Ouest (région de l'Afrique de l'Est) et Afrique du Sud

Afrique et Asie : golfe Persique, mer Rouge et golfe d'Aden

Asie : mer d'Aral, océan Indien Nord (mers d'Asie du Sud), Pacifique Nord-Ouest, Chine 3/, Pacifique Sud et Pacifique Ouest et océan Indien est (mers d'Asie orientale)

Europe : mer Baltique, mer Noire, Fédération du Russie 2/ et Atlantique Nord-Est et mer du Nord

Méditerranée

Amérique du Sud, centrale et du Nord : Atlantique Sud-Ouest, Région élargie des Caraïbes et Pacifique Sud-Est, Canada et États-Unis 2/.

15. Les descriptions régionales ne sont données qu'à titre indicatif du fait que :

a) Les pays de chaque région n'ont pas tous envoyé de rapport à la Commission sur le chapitre 17 d'Action 21;

b) La quantité et la qualité des renseignements fournis varie sensiblement selon les rapports.

A. Afrique

Atlantique Centre-Est (Afrique occidentale et centrale)

16. Les pays riverains de l'Atlantique Centre-Est qui ont soumis à la Commission des informations sur les océans sont les suivants : Bénin (97), Cameroun (97), Côte d'Ivoire (99), Gambie (98), Guinée-Bissau (97), Nigéria (97), Sao Tomé-et-Principe (97) et Sénégal (97). Les pays suivants n'ont pas fournis d'information : Angola, Cap-Vert, Congo, Guinée équatoriale, Gabon, Ghana, Guinée, Libéria, Mauritanie, Namibie, Sierra Leone et Togo.

17. Les problèmes qui préoccupent le plus les pays de la région sont la surexploitation et la dégradation du milieu des ressources naturelles dont vivent les communautés rurales, l'utilisation maximale des terres, les conditions de vie des populations côtières, le traitement insuffisant des déchets urbains, la pollution pétrolière et l'érosion du littoral. Ils ont principalement besoin d'établir une réglementation ou de la renforcer, de mettre en place des capacités institutionnelles et de mécanismes de coordination, surtout en matière de gestion des marées noires; de remettre en état les transports maritimes et les activités portuaires; et d'améliorer l'information, en particulier sur la qualité de l'eau. Quelques pays de cette région s'inquiètent aussi des effets négatifs du tourisme, qui risque d'accroître la pollution et de menacer des écosystèmes fragiles.

18. La moitié des pays ont une politique nationale concernant les océans. Bien qu'ils aient souvent des stratégies de gestion des eaux usées, les pays de la région ont du mal à les appliquer faute de technologies appropriées et d'infrastructures suffisantes. La plupart ont identifié des éléments de gestion du littoral mais ils n'ont pas encore réussi à les intégrer en un programme cohérent. Le milieu marin continue donc à se dégrader et ses ressources sont soumises à une pression sans cesse croissante.

19. La coopération est importante aux niveaux régional, international et bilatéral. En particulier, le Plan d'action pour l'Afrique occidentale et centrale (1981) soutient la protection du milieu marin et des zones côtières.

Région de l'océan Indien Ouest (région Afrique de l'Est)

20. La Commission a reçu des informations sur les océans de Madagascar (97), de Maurice (97) et de la République-Unie de Tanzanie (97); elle n'en a pas reçu des pays suivants : Comores, Kenya, Mozambique, Seychelles et Somalie.

21. Les priorités et les problèmes futurs sont liés au développement de la gestion du littoral, à l'établissement de plans d'intervention pour lutter contre la pollution marine, à la surveillance de la pollution, à la prévention de l'érosion du littoral, au développement des transports dans les stations touristiques, à la prévention de la pollution des eaux côtières et à l'établissement d'inventaires des écosystèmes des récifs coralliens en vue de leur protection.

22. Les pays de la région établissent des politiques et programmes sur les questions concernant les océans, notamment sur la gestion du littoral et la protection du milieu marin et ils révisent leurs lois sur ces questions ainsi

que sur la pêche. Les nouvelles lois mettent l'accent sur la conservation communautaire reposant sur la participation des populations locales. Des mesures ont été prises pour améliorer les réseaux de communication, la préparation, la formation et la technologie pour la planification préalable aux catastrophes ainsi que l'échange et la diffusion d'information et de bases de données.

23. Dans cette région, la coopération a lieu par l'intermédiaire du Programme pour l'environnement de la Commission de l'océan Indien et de la Convention pour la protection, la gestion et la mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de l'Afrique orientale (1985).

Afrique du Sud (97 et 99)

24. L'Afrique du Sud a commencé à s'attaquer aux problèmes que pose la fragmentation de ses politiques et de ses lois en lançant un programme intégré de gestion des zones côtières ainsi qu'un vaste programme d'échange d'informations, de sensibilisation du public et d'éducation dénommé CoastCARE, qui aborde les problèmes liés à la gestion intégrée du littoral. Elle a établi des politiques sur la manière de gérer et de minimiser la pollution et les déchets et sur l'utilisation de techniques moins polluantes.

25. Dans le nord de la côte occidentale, on extrait des diamants du littoral et du sol sous-marin, ce qui entraîne une dégradation des écosystèmes côtiers et marins. Les sociétés minières mettent maintenant en oeuvre des programmes de remise en état des zones dégradées. L'exploration pétrolière et gazière en mer perturbe et endommage aussi les communautés marines. À mesure que le tourisme se développe, on s'efforce de promouvoir un tourisme durable.

26. L'Afrique du Sud a mis en place un programme de protection des récifs coralliens et de diverses forêts estuariennes de mangroves.

27. Elle étudie la possibilité d'adhérer à la Convention relative à la coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre et à son protocole (Convention d'Abidjan).

États sans littoral

28. Bien que n'ayant pas de littoral, le Niger (97), l'Ouganda (97) et le Zimbabwe (97) ont informé la Commission qu'ils avaient ratifié la Convention sur le droit de la mer et qu'ils participaient à la coopération régionale. Le Zimbabwe est également membre de l'Autorité de gestion des ports de l'Asie orientale et australe, qui organise des dialogues entre États côtiers et États sans littoral.

B. Afrique et Asie occidentale

Golfe Persique, mer Rouge et golfe d'Aden

29. L'Arabie saoudite (97), le Bahreïn (97), l'Égypte (97) et le Qatar (97) ont fourni des informations nationales sur les océans à la Commission mais les pays suivants n'en ont pas fourni : Émirats arabes unis, Érythrée, Iraq, République islamique d'Iran, Jordanie, Koweït, Oman, Somalie, Soudan et Yémen.

30. La priorité de la région est de renforcer la planification préalable à la lutte contre les marées noires et l'application des lois internationales et nationales, par exemple en imposant des amendes et des sanctions pour décourager la pollution délibérée, accompagnées d'un programme de sensibilisation et d'éducation écologiques.

31. Les problèmes causés par les eaux usées ont augmenté à la suite du développement d'industries et de peuplements humains sur la côte. Grâce à de récents efforts, on a réduit les rejets d'eaux usées non traitées en agrandissant les systèmes d'égout, en installant des usines d'épuration et en améliorant les installations de traitement existantes et la réglementation concernant les effluents industriels. On met actuellement en place des programmes de surveillance.

32. Faute de terres aménageables, les pays de la région ont récupéré des terres sur la mer. Les activités de dragage, illégales dans certains cas, ont dégradé le milieu marin, en particulier les écosystèmes fragiles. Depuis quelque temps, on s'intéresse davantage à gérer ces activités de façon plus écologique et les décisions sont prises de manière plus participative.

33. Parmi les autres activités de développement durable, les pays citent l'aménagement de récifs coralliens artificiels, la régénération des mangroves, l'établissement d'une carte de la répartition des habitats marins et côtiers écologiquement importants et des zones susceptibles d'être protégées ainsi que des travaux de recherche, portant notamment sur les changements climatiques. Diverses activités pilotes liées au tourisme durable et à l'écotourisme ont aussi été lancées, surtout dans la région de la mer Rouge.

34. La coopération régionale est considérée comme l'un des principaux moteurs susceptibles de mettre les questions de développement durable à l'ordre du jour politique et au programme législatif des pays. Elle porte essentiellement sur la lutte contre la pollution pétrolière. Il existe un Plan d'action du Koweït (1978) portant sur la région du golfe Persique et un Plan d'action du golfe d'Aden (1982).

C. Asie

Mer d'Aral

35. La mer d'Aral est bordée par le Kazakhstan (97) et l'Ouzbékistan (97). Les principaux problèmes marins et côtiers de la région sont les suivants : surexploitation des ressources, dégradation des bassins versants, déboisement, vulnérabilité croissante à des glissements de terrain de grande envergure, à destruction des marécages et pauvreté croissante et problèmes de santé des populations vivant dans le delta du Syr-Darya et de l'Amu-Darya. En raison de la surexploitation des eaux de ces fleuves, surtout pour l'irrigation, leur débit a progressivement baissé pour se tarir entièrement à la fin des années 80. En conséquence, la mer d'Aral a vu diminuer son volume, son niveau et sa superficie, qui a été réduite de moitié par rapport à sa taille d'origine, et elle a perdu de son importance pour la pêche, les loisirs et les transports.

36. Bien que les travaux entrepris sur l'utilisation rationnelle des ressources en eau aient déjà porté leurs fruits, la remise en état de la mer

d'Aral exigera à la fois un changement radical des structures économiques, avec une évolution vers des secteurs faibles consommateurs d'eau et l'abandon total de l'hydraulique agricole.

37. Dans leur description des activités visant à promouvoir la gestion durable des ressources en eau et des zones côtières, le Kazakhstan comme l'Ouzbékistan ont noté l'importance de la coopération régionale. Celle-ci s'inscrit dans le cadre du Programme du bassin de la mer d'Aral (1994) qui permis de mettre en place des stratégies durables de gestion des ressources en eau et en terres, d'une commission multinationale de coordination de la gestion des eaux 4/, qui régleme l'utilisation et le débit des eaux fluviales, et du Fonds international pour sauver la mer d'Aral, géré conjointement par la Banque mondiale et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). La conférence internationale sur la crise de la mer d'Aral, organisée par les Nations Unies en 1995, a adopté une décision visant à rédiger une convention internationale sur le développement durable du bassin de la mer d'Aral et créé la Commission régionale de développement durable.

Océan Indien Nord (mers d'Asie du Sud)

38. Le Bangladesh (97), l'Inde (97) et Sri Lanka (97) ont fourni des informations nationales sur les océans à la Commission, contrairement aux Maldives, qui appartiennent aussi à cette région.

39. L'une des grandes priorités de la région est de répondre à la pression qu'exerce sur le milieu côtier marin le développement économique et industriel, conjugué à l'accroissement de la population. L'un des principaux problèmes tient à l'insuffisance des systèmes d'égout. Les eaux usées provenant de villes et d'industries côtières sont évacuées sans être traitées directement dans la mer ou dans les rivières et ruisseaux. On s'efforce d'installer des stations d'épuration des déchets. Manifestement, il faudrait aussi redoubler d'efforts pour former du personnel à surveiller et contrôler la pollution, faire des évaluations systématiques, concevoir de nouvelles machines industrielles susceptibles de réduire la production de déchets et aménager des installations de traitement des eaux usées et de réception des déchets.

40. La décharge de pétrole et d'ordures par les navires représente un autre gros problème. Pour le résoudre, il faudra renforcer l'infrastructure et surveiller la pollution marine et mettre en place des plans d'intervention en cas de marées noires.

41. La pêche est un secteur d'activité relativement important pour l'économie de la région et il importera donc à l'avenir d'intégrer des principes de viabilité au secteur, notamment à l'aquaculture. On a établi des règlements visant spécialement à contrôler les déchets rejetés par les élevages de crevettes, à empêcher la surexploitation des stocks de poisson et à surveiller la pêche. Certaines espèces de poissons restent toutefois menacées par des pratiques halieutiques irrationnelles.

42. De nombreuses petites îles de zone côtière ont un écosystème tropical unique, caractérisé par sa diversité, la richesse de sa faune sauvage et sa beauté naturelle. Les conditions biologiques et le climat des îles sont propices à une forte productivité, avec de riches écosystèmes de mangroves naturels et

plantés et des récifs coralliens. Le développement et les activités industriels menés sur la côte des îles sont réglementés de manière à interdire les activités destructrices de l'environnement, dont l'exploitation des coraux. Les pays encouragent aussi l'emploi de technologies qui respectent l'environnement.

43. Le Plan d'action relatif aux mers d'Asie du Sud met l'accent sur les consultations, la constitution de réseaux et la coopération technique. Un programme de formation pour la gestion intégrée des zones côtières protégées a récemment été organisé.

Pacifique Nord-Ouest

44. La Commission a reçu des informations nationales sur les océans du Japon (97,99), de la République de Corée (97,99), de la Fédération de Russie (97,99) et de la Chine (97). La Chine, qui est membre de ce groupe et du programme concernant le Pacifique Ouest et l'océan Indien Est est examinée séparément ci-dessous. La Fédération de Russie qui participe à plusieurs groupes régionaux, fait aussi l'objet d'un résumé séparé à la rubrique «Europe». La République démocratique de Corée n'a pas envoyé de rapport.

45. La région est menacée par une surexploitation des zones côtières, qui fait disparaître les littoraux naturels et aggrave la pollution marine. À l'avenir, il faudra essentiellement veiller à appliquer les systèmes de contrôle et le principe du «total admissible des prises» dans la pêche, à prévenir et à résoudre les conflits entre acteurs, à encourager la participation aux prises de décisions et à renforcer la coopération régionale et internationale pour protéger et préserver les ressources et les écosystèmes marins.

46. Les programmes et plans d'action se concentrent sur la prévention de la pollution marine et la lutte contre les rejets d'hydrocarbures ainsi que sur la gestion et la protection du milieu côtier, y compris des écosystèmes fragiles. Les mesures visant à développer et à renforcer la gestion des ressources marines comprennent à la fois des plans nationaux et locaux (par exemple, des plans directeurs) pour la conservation des ressources marines biologiques et l'exploitation rationnelle des lieux de pêche. La production de l'aquaculture marine a beaucoup augmenté dans la région.

47. De vastes travaux de recherche sont menés dans la région, portant notamment sur la pollution marine, la restauration de l'environnement, la gestion des lieux de pêche, les changements climatiques et la navigation sans danger. On s'efforce à mettre au point des technologies relatives aux engins et méthodes de pêche qui permettent à la fois d'économiser de l'énergie et de protéger les ressources, des moteurs à turbine ayant de faibles émissions d'oxydes d'azote, des systèmes de récupération du pétrole et du gaz, un dispositif flottant en mer d'exploitation de l'énergie des vagues, de nouveaux navires pétroliers et des systèmes de production d'énergie océanique.

48. La coopération régionale s'exerce dans le cadre du Plan d'action pour le Pacifique Nord-Ouest (1994) et du Plan d'action pour les mers d'Asie orientale (1981).

Pacifique Ouest et océan Indien Est (mers d'Asie orientale)

49. La Commission du développement durable a reçu des informations nationales sur les océans de l'Australie (97), du Brunéi Darussalam (99), de la Chine (97), de l'Indonésie (97), des Philippines (97), de la République de Corée (97, 99) et de la Thaïlande (97), mais non du Cambodge, de la Malaisie, de Singapour et du Viet Nam. Les informations concernant l'Australie sont en grande partie résumées à la rubrique Pacifique Sud, celles qui concernent la République de Corée dans le cadre du Pacifique Nord-Ouest et les renseignements relatifs à la Chine sont récapitulés séparément ci-dessous.

50. Les pays de la région s'intéressent particulièrement à l'élaboration de programmes et plans d'ensemble concernant les océans; à la gestion intégrée des zones côtières, y compris des initiatives de développement communautaire des littoraux; à la pêche durable et à l'amélioration du contrôle et de la protection des milieux côtier et marin. Ils mettent l'accent sur la prévention de l'érosion du littoral; sur la gestion et la conservation des ressources marines et surtout des stocks de poisson qui chevauchent plusieurs régions et de poissons fortement migratoires; sur le nettoyage des plages, la régénération des mangroves et la protection et remise en état des récifs coralliens pour réparer les dégâts causés par une surexploitation des coraux vivants.

51. Au cours des 30 dernières années, le développement rapide des complexes industriels et des nouveaux centres urbains sur le littoral a donné de l'urgence au problème de l'évacuation des effluents industriels et des eaux d'égout. Reconnaissant les effets de la pollution des régions marines et côtières sur les ressources terrestres, les pays élaborent des programmes pour réduire et éviter la pollution. Ils s'inquiètent aussi du changement climatique et de son effet potentiel sur la montée du niveau des mers et par conséquent sur la biodiversité de petites îles dont l'environnement est fragile.

52. Certains pays sont aussi préoccupés par l'augmentation de la charge minérale de l'eau des estuaires, attribuable à la culture intensive du riz en amont et par l'aménagement de zones intertidales (marais salés et mangroves) en rizières. L'exploitation et le transport du pétrole et du gaz pose aussi de gros problèmes pour la conservation des ressources marines.

53. Des efforts ont été lancés pour renforcer l'application et le suivi des lois pour mettre fin à la décharge illégale de déchets dans la mer. Du fait que les contrôles exercés dans certaines parties de la région sont relativement faibles, il est difficile de mettre un terme aux nombreuses violations des règlements, comme la décharge de déchets toxiques et dangereux et les entrées non autorisées dans les bassins hydrographiques. Les pays tentent de résoudre ce problème en créant des réseaux nationaux de surveillance du milieu maritime, des systèmes de services d'information et des bases de données.

54. La coopération entre pays de la région est facilitée par leur participation au Plan d'action pour les mers d'Asie orientale 5/ et à l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE).

Chine

55. La Chine (97) met l'accent sur la promulgation de lois nationales compatibles avec les lois maritimes internationales. Elle a publié en 1996 son programme national Action 21 et son Plan d'action, qui ont servi de cadre à l'exploration et à la protection des ressources maritimes, à l'amélioration du milieu marin pollué et à la mise en oeuvre d'un développement durable.

56. La Chine a un vaste espace maritime, un littoral immense et de riches ressources marines. Le secteur maritime étant un secteur de développement économique en expansion, la Chine a pris des mesures pour mieux développer la gestion de ses ressources maritimes et assurer la protection intégrée de l'environnement. Elle a notamment établi un système de zonage océanique, des plans national et régionaux d'exploration de l'océan et un système de licences pour la décharge de déchets dans la mer. Dans le domaine de l'exploration pétrolière en mer, il faudrait mettre en place des installations d'évacuation des eaux usées et des installations de surveillance et de traitement d'urgence des rejets d'hydrocarbures.

57. La Chine se sert de plusieurs îles comme zones expérimentales d'exploration et d'utilisation rationnelles des ressources. Elle a tiré parti de ces expériences, par exemple en assurant le développement et la promotion de projets d'aquaculture sur radeaux flottants et de technologies de semilles sur le sol marin. Les grands travaux de recherche technologique portent sur l'utilisation des ressources et du milieu côtiers, l'utilisation des ressources en eau de mer et la production d'énergie océanique.

58. La Chine participe au Plan d'action pour les mers d'Asie orientale (1981) et au Plan d'action pour le Pacifique Nord-Ouest.

Pacifique Sud

59. La Commission du développement durable a reçu des informations sur les océans de l'Australie (97), de Fidji 6/ (97) et de la Nouvelle-Zélande (97, 99), mais non des autres pays suivants de la région : États fédérés de Micronésie, Îles Marshall, Îles Salomon, Palau, Papouasie-Nouvelle-Guinée et Vanuatu.

60. Les pays de la région s'intéressent surtout à l'élaboration de politiques exhaustives sur les océans et les côtes, à la protection du milieu marin et à la gestion durable des lieux de pêche. Les préoccupations écologiques les plus fréquemment mentionnées tiennent à la prolifération d'algues toxiques, à l'introduction d'espèces étrangères et aux problèmes liés au changement climatique.

61. La politique relative aux océans adoptée par l'Australie et la Nouvelle-Zélande vise clairement à renforcer la viabilité à long terme. L'administration est souvent très décentralisée, ce qui entraîne la formulation de politiques côtières locales et régionales. Ces pays élaborent aussi des codes de pratiques industrielles, par exemple pour l'aquaculture, la pêche récréative et le tourisme. Divers plans et projets concernent la protection des mangroves, des récifs coralliens et des oiseaux marins ainsi que la remise en état des deltas endommagés. La Nouvelle-Zélande a fourni divers exemples d'innovations technologiques, dont l'utilisation de barrages en laine pour le nettoyage des

nappes de pétrole résiduelles, les microbes oléophages, le développement de programmes de reproduction en captivité des crustacés, la production expérimentale d'énergie venant de la houle et des marées et la mise au point de produits pharmaceutiques et de produits naturels pour la santé à partir de sources marines, comme les éponges.

62. Les pays ont récemment révisé leurs politiques et lois sur la pêche pour tenir compte du concept de développement durable et d'une méthode reposant sur les écosystèmes, encourager une participation accrue des intéressés dans la prise de décisions et consolider le système de gestion des quotas comme principal moyen de contrôler la pêche. Les nouveaux cadres de politique reconnaissent aussi les droits de pêche des peuples indigènes.

63. Le Plan d'action du Pacifique Sud (1982) fournit une base de coopération à la région. L'Australie participe aussi au Plan d'action des mers d'Asie orientale. Il existe d'autres conventions ou instances régionales, dont la Convention sur l'interdiction de la pêche aux grands filets dérivants dans le Pacifique Sud et le Groupe de travail sur la conservation des ressources marines du Conseil de coopération économique Asie-Pacifique. Citons à titre d'exemple des nombreuses activités bilatérales de coopération le protocole d'accord signé entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande pour faciliter la coopération et l'assistance en cas d'incident de pollution marine touchant la mer de Tasman.

D. Europe

Mer Baltique

64. La Commission a reçu des informations sur les océans des pays riverains de la mer Baltique suivants : Allemagne (97, 99), Danemark (97), Estonie (99), Fédération de Russie (97, 99), Finlande (97, 99), Lituanie (97, 99), Pologne (97) et Suède (97, 99), mais n'en a pas reçu de la Lettonie. La Fédération de Russie est examinée séparément plus bas.

65. Les pays de la région se préoccupent essentiellement de restaurer l'équilibre écologique de la mer Baltique. Ils tentent d'assainir les cours d'eau contaminés, pollués en particulier par les métaux lourds, l'azote et le phosphore venant essentiellement de l'agriculture, de l'industrie et des transports, et de prévenir une aggravation de l'eutrophisation. Dans les États baltes et en Pologne, la construction d'installations de traitement des eaux usées devrait aider à améliorer prochainement l'état de la mer Baltique. La priorité a aussi été accordée à la conservation et au renforcement de la biodiversité ainsi qu'au patrimoine culturel et récréatif de la région.

66. Les pays ont récemment révisé leurs politiques et stratégies, leurs grands programmes et leurs lois pour respecter les accords internationaux. Dans les États baltes et en Pologne, les travaux se poursuivent à mesure que les pays harmonisent leur cadre national réglementaire avec les lois de la Communauté européenne. Chaque secteur de la société est responsable de sa propre performance écologique, généralement sous la direction et la supervision des autorités environnementales. La gestion intégrée des zones côtières est soutenue par divers projets ainsi que par des plans directeurs locaux.

67. Les incitations économiques jouent un rôle important dans la promotion d'activités de développement durable, surtout dans les pays de la région qui ne sont pas membres de l'Union européenne. Elles permettent en particulier de réduire les rejets d'eaux usées dans les cours d'eau nationaux et par conséquent dans la mer Baltique.

68. Les politiques halieutiques sont en grande partie définies par l'adhésion à l'Union européenne. La politique commune de la pêche prévoit des règles communes applicables à la pêche, notamment un total admissible des prises, des systèmes de quotas et des mesures techniques. Il existe des systèmes de surveillance, y compris l'utilisation de systèmes d'information géographique (SIG) pour suivre l'application des lois sur la pêche.

69. Tous les pays ont souligné l'importance d'une coopération régionale, en particulier par l'intermédiaire de la Commission d'Helsinki, organe chargé d'administrer la Convention sur la protection de l'environnement marin dans la région de la mer Baltique (1974, 1992); par la mise en oeuvre du programme régional de développement durable Baltique 21 et de ses programmes sectoriels spécifiques; et par divers programmes et projets bilatéraux.

Mer Noire

70. Les pays riverains de la mer Noire sont la Bulgarie (97), la Fédération de Russie (97, 99), la Géorgie (99), la Roumanie (97, 99), la Turquie (97) et l'Ukraine (97). La Fédération de Russie est examinée séparément.

71. Les pays de la région s'inquiètent particulièrement de la dégradation de l'écosystème, notamment de l'eutrophisation; de la surexploitation des ressources naturelles; du déclin des stocks de poisson commerciaux; et de l'insuffisance de traitement des eaux usées, qui présente un danger pour la santé publique et risque de faire obstacle au développement durable du tourisme et de l'aquaculture.

72. Les principaux défis que la région doit relever consistent à assurer un milieu marin sain à une époque où elle poursuit son redressement économique; à mettre en place des cadres réglementaires et institutionnels efficaces, notamment pour la gestion intégrée des zones côtières et l'exploitation durable des lieux de pêche; et de renforcer l'information du public et la coopération entre acteurs.

73. Les pays ont récemment formulé ou élaboré actuellement des stratégies et politiques nationales concernant le milieu marin. Ils ont concentré leurs programmes sur l'amélioration écologique des fleuves proches de la mer, sur la conservation de la biodiversité et l'intervention en cas de pollution pétrolière accidentelle. Il faudrait renforcer la surveillance bien qu'il existe des systèmes fondamentaux de surveillance et que des systèmes d'information géographique soient mis en place dans certains pays. Les États de la région établissent des normes pour éviter la surexploitation des stocks de poisson. La pêche est généralement réglementée par un système de quotas.

74. La coopération régionale s'exerce en grande partie dans le cadre du Plan d'action stratégique pour la mer Noire (1996) et des programmes PHARE 7/ et TACIS 8/ de l'Union européenne.

Fédération de Russie

75. Les grands problèmes dont se préoccupe la Fédération de Russie concernent les frontières maritimes des États récemment établis (qui modifient la situation géopolitique), l'aggravation de la situation économique, l'intensification de la concurrence internationale concernant les droits de propriété aux zones et ressources océaniques et l'absence de mécanisme de coordination interrégionale et intersectorielle des projets maritimes.

76. La Russie a adopté une stratégie sur les océans en 1998, et entend la mettre en oeuvre en trois temps : règlement des différends sur les frontières maritimes des États, extraction de ressources minérales à échelle industrielle et amélioration des relations commerciales et égalité des chances sur le marché international. La Fédération de Russie a mis en place un Programme de développement du secteur de la pêche et respecte les accords internationaux concernant la gestion des pêcheries. Elle a établi des programmes de gestion des zones côtières pour la mer Caspienne, la mer Noire et la mer d'Azov.

77. Elle a donné plusieurs exemples d'activités de recherche et de technologie, comme des méthodes de prévisions marines (par exemple sur le niveau de la mer Caspienne), des systèmes d'information marine et des travaux de recherche menés dans l'Arctique et l'Antarctique.

78. La coopération porte principalement sur l'utilisation optimale et la conservation de stocks de poissons communs ou se chevauchant avec les pays voisins avec lesquels la Russie a des intérêts communs de longue date. La Russie élargit la coopération régionale dans la mer Noire et la mer d'Azov ainsi que dans la mer Caspienne, la Baltique, la mer du Japon et le détroit de Béring. La Fédération de Russie participe aux Plans d'action de la mer Noire et du Pacifique Nord-Ouest ainsi qu'au Programme d'action Baltique 21.

Atlantique Nord-Est et mer du Nord

79. L'Allemagne (97, 99), la Belgique (97, 99), le Danemark (97), l'Espagne (97), la France (97), l'Irlande (97), l'Islande (97), la Norvège (97), les Pays-Bas (97), le Portugal (97), le Royaume-Uni (98) et la Suède (97, 99) ont fourni à la Commission des informations nationales sur les océans.

80. Les pays de la région mettent particulièrement l'accent sur la protection du milieu marin, surtout de la mer du Nord; sur l'utilisation durable des stocks de poisson; la conservation de la biodiversité, du patrimoine culturel et du paysage; sur l'amélioration de la connaissance scientifique des écosystèmes marins; sur le tourisme durable; la sensibilisation du public; et sur la clarification des intérêts et des zones de conflit entre différents secteurs. Les interventions prioritaires devront consister à restaurer les zones endommagées et à freiner l'eutrophisation et prévenir les dégâts causés par les substances dangereuses et les éléments nutritifs. Les marées noires et les espèces étrangères figurent aussi parmi les principales menaces.

81. Presque tous les pays de la région ont établi une politique océanique qui est incorporée dans la stratégie nationale de développement durable.

82. Les pays appliquent en générale les meilleures méthodes environnementales et les meilleures techniques disponibles pour gérer leurs ressources dans la durée et réduire les effluents polluants. La promulgation de lois plus rigoureuses a mis fin aux rejets directs. Comme dans la région de la mer Baltique, les incitations financières jouent un rôle important dans la promotion du développement durable.

83. La pêche est fortement réglementée dans toute la région par des systèmes de quotas et de total admissible des prises. Pour les membres de l'Union européenne, la politique commune de la pêche sert de cadre à une gestion durable des lieux de pêche.

84. La coopération régionale s'appuie sur la Commission d'Oslo et de Paris de la Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est. Au niveau sous-régional, il existe d'autres exemples de coopération, comme le Plan d'action nordique contre la pollution de la mer et l'accord de coopération trilatérale de la mer des Wadden pour la protection des vases côtières intertidales fragiles, conclu entre l'Allemagne, le Danemark et les Pays-Bas.

Pays sans littoral

85. Bien qu'elles soient dépourvues de littoral, l'Autriche (97), la Hongrie (97), l'ex-République yougoslave de Macédoine (97) et la Suisse (97) ont soumis à la Commission des informations sur les océans. L'Autriche et la Hongrie ont ratifié la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et la Suisse l'a signée. La Suisse prend des mesures pour réduire le flux de substances nutritives et de produits chimiques toxiques qui se déverse dans la mer du Nord et elle travaille à améliorer la technologie des industries situées sur le Rhin. Elle participe aussi aux programmes régional et international de protection de la mer du Nord.

E. Méditerranée

86. La Commission a reçu des informations sur les océans des pays riverains de la Méditerranée suivants : Albanie (97), Algérie (97), Croatie (97), Égypte (97), Espagne (97, 99), France (97), Grèce (97, 99), Israël (97), Italie (97), Liban (97), Maroc (97), Monaco (97, 99), Slovénie (97), Syrie (97), Tunisie (97) et Turquie (97), mais n'en a pas reçu de la Bosnie-Herzégovine, de Chypre, de la Jamahiriya arabe libyenne ni de Malte.

87. Les pays de la région se préoccupent surtout de la pollution pétrolière, du rejet des eaux usées et de la diversité biologique. Les pays d'Afrique et d'Europe de l'Est ont aussi souligné la nécessité de renforcer leurs capacités, de mobiliser des ressources humaines pour le secteur public et préparer des plans opérationnels pour les zones côtières et le milieu marin, d'améliorer les peuplements humains dans les zones côtières ainsi que le besoin d'assistance technologique notamment pour lutter contre la pollution pétrolière et améliorer la qualité de l'eau.

88. La région méditerranéenne lutte depuis des années contre la pollution pétrolière accidentelle. Certains pays africains indiquent dans leur rapport que, en raison du nombre d'installations de stockage du pétrole situées le long des côtes, la pollution y est sensiblement supérieure dans cette partie de la

région et qu'elle constitue un danger majeur pour l'environnement. Des plans nationaux d'urgence ont été établis, des infrastructures et des installations de réception des résidus pétroliers et chimiques provenant de navires ont été mises en place et des méthodes modernes de nettoyage, par bactéries oléophages par exemple, sont utilisées en cas d'accident. La plupart des pays ont aussi des systèmes de surveillance bien établis.

89. Les eaux usées représentent aussi un grave problème pour la région. Bien que les pays appliquent généralement des incitations financières et des normes rigoureuses de qualité de l'eau et qu'une grande partie des eaux usées soit traitée, il reste des problèmes. Sur les côtes sud et est, des peuplements à forte densité, mal équipés de services d'égouts, causent de graves dégâts au milieu marin.

90. La collaboration régionale, sous-régionale et bilatérale joue un rôle important dans la protection de la Méditerranée et elle s'inscrit dans le cadre de divers accords régionaux et internationaux, dont le principal est le Plan d'action pour la Méditerranée (1975). Au niveau sous-régional, par exemple, la France, l'Italie et Monaco ont signé un accord pour lutter contre la pollution et préserver la qualité du milieu marin dans les zones côtières. L'Union européenne joue un rôle actif dans cette région.

F. Amérique du Sud, centrale et du Nord

Atlantique Sud-Ouest

91. La Commission a reçu des informations sur les océans de l'Argentine (97) et du Brésil (97), mais non de l'Uruguay, qui appartient aussi à cette région.

92. Les priorités futures des pays de la région seront d'améliorer les systèmes d'assainissement et les lieux de pêche le long des côtes.

93. L'Argentine a entrepris des recherches dans plusieurs domaines pour répondre à ces problèmes, dont des études sur les algues, le risque d'érosion du littoral et les courants océaniques.

94. Le Brésil a adopté une stratégie intégrée de gestion de son littoral portant notamment sur l'utilisation des sols et le zonage, la lutte contre la pollution, l'évaluation des ressources naturelles, le renforcement des capacités, l'identification des lieux menacés et l'établissement de plans d'intervention. Un projet de loi sur la pêche est en cours de rédaction. Divers projets visent à protéger des espèces menacées comme les tortues de mer, les lamantins, les baleines et dauphins ainsi que les oiseaux aquatiques.

95. Le Plan d'action de l'Atlantique du Sud-Ouest a été adopté en 1996. En outre, le Fonds pour l'environnement mondial et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ont cofinancé un projet régional de préservation de la biodiversité marine et des marécages côtiers.

Région élargie des Caraïbes et Pacifique Sud-Est (Amérique centrale)

96. Les pays ci-après ont soumis à la Commission des informations sur les océans : Antigua-et-Barbuda (98), Bahamas (97, 98), Barbade (97, 98), Colombie (97), Costa Rica (97), Cuba (97, 98, 99), Équateur (97, 99), Guyana (98), Haïti (97), Jamaïque (98), Mexique (97, 99), Nicaragua (99), Panama (97), Suriname (97) et Venezuela (97). N'ont pas fourni d'information à la Commission les pays de la région suivants : Belize, Chili, Dominique, El Salvador, Grenade, Guatemala, Honduras, Pérou, République dominicaine, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines et Trinité-et-Tobago.

97. La principale préoccupation des pays de la région a trait aux changements climatiques et aux problèmes associés à ces changements tels que leurs effets potentiels sur la force et la fréquence des ouragans et la probabilité accrue d'inondations, sécheresses, érosion et intrusion d'eau salée, leurs effets sur la santé humaine et les dangers pour l'économie, en particulier le tourisme. Les pays de la région élaborent des plans et directives d'adaptation à la montée du niveau de la mer mais ils ont rarement les fonds nécessaires pour financer les mesures indispensables. Les pays de la région ont aussi pris des mesures pour mettre en place des politiques de planification préalable aux catastrophes.

98. La pollution marine constitue un autre grave problème. Bien qu'en général, l'eau soit de bonne qualité, l'environnement souffre de l'insuffisance de traitement des eaux usées et de l'expansion de l'élevage de crevettes, surtout dans les parties densément peuplées de la région. Actuellement, on s'efforce d'assainir les baies contaminées et d'obtenir les technologies voulues pour procéder une évaluation scientifique de la pollution marine. La plupart des pays ont adopté des plans d'intervention en cas de pollution pétrolière accidentelle en mer. Divers projets nationaux et locaux visent à protéger les récifs coralliens et les plages naturelles, surtout dans les petites îles et à assurer la protection et la régénération des mangroves, mais ils auraient besoin d'une coopération internationale supplémentaire.

99. Les activités non planifiées de dragage, l'absence de droits de propriété bien établis et de contrôle des ressources naturelles, la faiblesse des investissements et le manque de participation aux décisions ont entraîné des pertes de biodiversité et un ralentissement de la croissance économique qui ont fait de la gestion intégrée des zones côtières une priorité politique et les pays de la région élaborent progressivement des programmes dans ce domaine.

100. L'existence de politiques, lois, plans et programmes à long terme relatifs aux océans varie fortement selon les pays. La plupart d'entre eux ont toutefois établi – ou sont en train d'établir – des plans et politiques dans ce domaine, qu'ils ont l'intention d'intégrer aux stratégies nationales de développement durable. La plupart ont aussi fixé des normes à l'appui d'un tourisme durable. Les pouvoirs publics collaborent avec des organismes touristiques, l'industrie hôtelière et autres secteurs apparentés pour mettre au point des normes relatives aux sports aquatiques (plongée), au patrimoine culturel, aux attractions naturelles et autres sites touristiques ainsi qu'aux transports maritimes.

101. De nombreux pays ont signalé dans leur rapport que, malgré l'importance croissante que revêt la pêche dans leur économie nationale, l'utilisation qui

est faite des ressources marines biologiques n'est pas viable à long terme. Les lois sont en cours de révision et plusieurs projets ont été lancés pour optimiser le rendement sans menacer l'exploitation future des stocks de poisson et d'autres espèces. Un certain nombre de pays de la région ont resserré les normes, le contrôle et la surveillance et établi des systèmes de quotas. Des mesures ont été prises pour réduire la prise accessoire de dauphins et tortues de mer pendant la pêche au thon. L'aquaculture, notamment l'élevage de crevettes, s'étant rapidement développée, il faudra prévoir un contrôle plus rigoureux de manière à éviter de perturber les écosystèmes, mangroves et estuaires par exemple.

102. Les pays de la région coopèrent dans le cadre du Plan d'action pour les Caraïbes (1981), du Plan d'action du Pacifique du Sud-Est (1981) pour l'Amérique centrale et d'autres programmes régionaux et sous-régionaux tels que le projet de planification régionale caraïbe en vue de l'adaptation aux changements climatiques planétaires, un projet relatif aux baies fortement contaminées et des études sur El Niño.

Canada

103. Le Canada (97) a mis l'accent sur la conservation et l'utilisation durable des ressources halieutiques et sur les droits des peuples autochtones. Au niveau international, il souhaite surtout prévenir la pollution marine venant de sources terrestres et la pollution causée par la décharge de déchets, à protéger le milieu sensible de l'océan Arctique et à échanger des informations scientifiques sur les océans et leurs ressources biologiques.

104. Les politiques relatives aux océans et les programmes nationaux et locaux d'action sur la gestion des zones côtières sont axées sur les écosystèmes. Le Canada a voté une loi sur les océans en 1996 et élabore une stratégie de gestion des océans et un programme d'action pour la protection du milieu marin contre les activités terrestres. Dans certaines régions, en particulier dans le Nord du Canada, les populations autochtones se chargent désormais davantage de certaines questions spécifiques de gestion.

105. Le gouvernement fédéral a été amené à adopter une stratégie visant à promouvoir la restructuration du secteur de la pêche et à modifier les politiques et pratiques de gestion dans ce domaine en raison des problèmes de conservation des stocks, des conflits entre groupes d'utilisateurs, de différends débordant les frontières nationales, de l'excédent de capacité d'exploitation et de contraintes budgétaires. Ces réformes doivent déboucher sur la mise en place d'un secteur de la pêche économiquement et écologiquement durable qui tienne compte de la nécessité de conserver les stocks et respecte les droits des populations autochtones, qui comporte une capacité d'exploitation équilibrée accompagnée d'une capacité de charge durable et qui mette en jeu une collaboration entre les pouvoirs publics et les pêcheurs.

106. Parmi les activités de coopération du Canada, on peut citer le Conseil de l'Arctique et le plan d'intervention signé avec les États-Unis en cas de rejets accidentels dans les eaux communes aux deux pays.

États-Unis

107. Les États-Unis (97) ont souligné la protection du milieu marin, la réduction des sources terrestres de pollution marine, la gestion des déchets dangereux, la recherche et l'échange d'informations sur les changements climatiques, la prévention des marées noires et la promotion générale du développement durable des ressources en eau douce et des ressources côtières et marines.

108. Ils ont une politique nationale relative aux océans ainsi qu'un programme de gestion intégrée des zones côtières qui encourage le développement durable des ressources en eau douce et des ressources côtières et marines.

109. Les États-Unis participent au Plan d'action pour les Caraïbes et au Plan d'action du Pacifique Sud. Ils soutiennent diverses initiatives mondiales et internationales et soulignent l'importance d'une coopération mondiale. Ils ont signé avec le Canada un plan d'intervention conjointe en cas de rejets accidentels dans les eaux communes aux deux pays.

IV. PRINCIPALES SOURCES DE POLLUTION MARINE ET UTILISATIONS DES ZONES CÔTIÈRES, PAR RÉGION

110. Le tableau ci-dessous résume les informations régionales sur les principales sources de pollution terrestre, de pollution maritime et les principales utilisations des zones côtières. Comme toute l'analyse contenue dans le présent additif, ces renseignements reposent uniquement sur les rapports nationaux que les pays ont choisi de soumettre à la Commission.

Principales sources de pollution des mers et utilisations
 des zones côtières, par région

	Grandes sources de pollution terrestre	Grandes sources de pollution maritime	Grandes utilisations des zones côtières
Mer d'Aral	Pas d'information	Pas d'information	Pas d'information
Mer Baltique	Agriculture, transports, industrie (dans les États baltes, eaux usées des centres de population)	Rejets de pétrole légaux et illégaux, décharge d'ordures par les navires, pollution atmosphérique	Grandes villes, pêche, transports maritimes, agriculture, industrie, résidences d'été, mines, tourisme, conservation de la nature.
Mer Noire	Égouts municipaux, agriculture, industrie, érosion	Exploitation pétrolière, transports maritimes, activités portuaires, rejets accidentels de pétrole	Grandes villes, pêche, tourisme, exploitation et traitement du pétrole, industrie
Atlantique Centre-Est (Afrique occidentale et centrale)	Eaux usées, déchets solides	Eau de ballast, rejets d'hydrocarbures	Villes, zones de développement économique, pêche, exploitation pétrolière, tourisme
Méditerranée	Eaux usées (traitées ou non), effluents industriels. La situation s'améliore nettement depuis quelques années	Rejets accidentels d'hydrocarbures et décharges illégales de navires	Grandes villes, industrie, tourisme, pêche
Atlantique Nord-Est et mer du Nord	Effluents industriels, agriculture, transports. La mer du Nord est gravement polluée par des eaux usées venant de industrie et des villes	Rejets légaux et illégaux d'hydrocarbures, décharge de déchets	Grandes villes, tourisme, agriculture, industrie, pêche, conservation de la nature.

	Grandes sources de pollution terrestre	Grandes sources de pollution maritime	Grandes utilisations des zones côtières
Océan Indien Nord (mers d'Asie du Sud)	Pesticides agricoles, eaux usées industrielles, pollution thermique, boules de goudron, plastiques et effluents toxiques, dont métaux lourds	Rejets d'hydrocarbures et décharges illégales	Grandes villes (souvent densément peuplées)
Pacifique Nord-Ouest	Eaux usées, effluents industriels, décharges	Rejets d'hydrocarbures, aquaculture, dragage	Grandes villes, industries, pêche, ports, loisirs, centrales électriques
Golfe persique, mer Rouge et golfe d'Aden	Eaux usées traitées ou non, effluents industriels et eaux de drainage d'irrigation	Rejets d'hydrocarbures	Centres urbains
Pacifique Sud	Agriculture, eaux usées pour la plupart non traitées, rejets industriels, décharge d'ordures	Rejets d'hydrocarbures	Grandes villes, pêche, loisirs, tourisme, mines, exploration pétrolière et industries
Atlantique Sud-Ouest	Pas d'information	Pas d'information	Pas d'information
Océan Indien Ouest (Afrique de l'Est)	Pas d'information	Pas d'information	Pas d'information
Pacifique Ouest et océan Indien Est (mers d'Asie orientale)	Pas d'information	Pas d'information	Pas d'information
Région élargie des Caraïbes et Pacifique Sud-Est (Amérique centrale)	Eaux usées ménagères et déchets solides, pesticides agricoles, métaux lourds ou rejets d'activités minières		Grandes villes côtières, agriculture, tourisme, aquaculture (élevage de crevettes)

	Grandes sources de pollution terrestre	Grandes sources de pollution maritime	Grandes utilisations des zones côtières
Canada	Pas d'information	Pas d'information	Grandes villes
Chine	Pas d'information	Pas d'information	Pas d'information
Fédération de Russie	Pas d'information	Pas d'information	Exploitation minière et pétrolière
Afrique du Sud	Eaux usées, ruissellement d'eaux d'orage venant de zones urbaines industrielles et polluées d'eaux d'égouts	Rejets accidentels et délibérés d'hydrocarbures, eaux de ballast, plastiques et autres polluants venant de navires et activités de maintenance des navires	Centres de population, collecte d'organismes intertidaux, plages et pêche aux filets dérivants, agriculture, tourisme, loisirs et mines.
États-Unis	Pas d'information	Pas d'information	Pas d'information

V. PROBLÈMES RESTANT À RÉSOUDRE

111. Malgré les efforts déployés et les activités menées aux niveaux national, régional et international pour promouvoir un développement durable des océans et des mers, il reste beaucoup à faire.

112. La faiblesse de la coordination, de l'application et de la surveillance des lois et l'absence de coordination intersectorielle font encore, dans de nombreuses parties du monde, obstacle à la mise en oeuvre des accords et engagements internationaux. Il reste aussi des régions où l'exploitation des ressources marines n'est pas organisée, où aucune politique nationale de pêche n'a été formulée et où il n'existe aucune loi sur l'utilisation des terres le long des côtes ou la gestion des lieux de pêche.

113. Les encadrés 1 à 4 résument les problèmes les plus graves et les plus fréquents signalés dans les rapports qui ont été soumis à la Commission.

Encadré 1

Principaux problèmes liés à la gestion (intégrée) des zones côtières

- Lorsque les ressources en terres sont rares, le développement économique et la densité de la population exercent une pression croissante sur les ressources et compromettent l'équilibre écologique du littoral. Il s'agit de trouver des moyens d'éviter les effets nocifs qu'ont les industries et les peuplements humains sur le milieu côtier et de gérer les conflits que suscite la concurrence entre diverses utilisations du littoral, surtout dans les pays densément peuplés.
- Il faudrait acquérir de meilleures connaissances sur les moyens d'élaborer et surtout d'exécuter des programmes de gestion intégrée des zones côtières.
- Il y a aussi lieu de mettre davantage l'accent sur l'intégration de tous les éléments du développement durable dans des politiques relatives aux océans et à la gestion du littoral.
- Il faut mettre en place une surveillance et un contrôle pour empêcher la décharge illégale de déchets toxiques et dangereux dans les bassins versants.
- Il importe de concevoir des programmes pour renforcer la conservation de la biodiversité dans les zones côtières et régénérer les zones dégradées.

Encadré 2

Problèmes liés aux changements climatiques

- Les changements climatiques planétaires peuvent causer et ont déjà causé de graves problèmes imbriqués, notamment une hausse du niveau de la mer et un accroissement de la fréquence et de la violence des orages, ouragans et inondations et de leurs conséquences économiques, écologiques et sociales, telles qu'une diminution du tourisme, des risques pour la vie quotidienne des gens et leur santé et une augmentation de l'érosion, de la salinisation et de la sécheresse.
- Bien que des initiatives aient été lancées, de nombreux petits états insulaires ont reconnu de ne pas disposer de plans d'adaptation à la hausse du niveau de la mer ni de fonds nationaux pour prendre des mesures d'adaptation.

Encadré 3

Principaux problèmes liés à la protection du milieu marin

- Les eaux usées non traitées ou insuffisamment traitées (venant de centres de population, d'effluents industriels et d'eau de drainage de terres irriguées) continuent de poser un grave problème.
- Malgré les divers accords internationaux et régionaux, le contrôle et la surveillance de la pollution marine restent insuffisants dans de nombreuses parties du monde et les marées noires et décharges légales et illégales d'hydrocarbures et de déchets venant de navires se poursuivent. On a besoin, au niveau national, de s'occuper davantage de cette question et surtout de prendre des mesures plus rigoureuses d'inspection et de contrôle.
- L'introduction d'espèces exotiques par le rejet d'eaux de ballast persiste, souvent sans être détectée.
- L'eutrophisation s'accroît en raison de la charge de phosphate, de nitrate et de sédiment des estuaires marins venant de la culture intensive des bassins versants.

Encadré 4

Principaux problèmes relatifs à la conservation et à l'utilisation durable des ressources marines biologiques

- Les stocks de poisson continuent de décroître et de nombreuses ressources marines biologiques sont menacées d'extinction.
- Dans de nombreuses parties du monde, les pouvoirs politiques ne semblent pas avoir la volonté de mettre fin à la surexploitation des stocks de poisson et aux méthodes de pêche destructives, de laisser les stocks de poisson amenuisés se redresser et d'appliquer avec efficacité des stratégies durables à long terme pour les principaux stocks de poisson.
- Il reste de graves lacunes en matière de surveillance et de contrôle des lieux de pêche en mer.
- Les milieux marins côtiers, surtout les écosystèmes fragiles, sont menacés en raison de l'augmentation de l'aquaculture marine (élevages de poisson et de crevettes).
- Malgré de nombreuses initiatives internationales et nationales, la surexploitation des récifs coralliens vivants et la dégradation des mangroves se poursuit.

Notes

1/ Documents officiels du Conseil économique et social, 1998, Supplément No 9 (E/1996) 29), Chapitre I.B.

2/ La mer Caspienne est exclue de l'analyse du fait que la Commission a reçu très peu d'information sur les activités spécifiques de développement durable liées à cette mer et que les informations nationales des pays riverains sont analysées dans le cadre d'autres régions.

3/ Pays examiné individuellement parce qu'il est riverain de plus d'un océan ou une mer et qu'il est membre de plus d'un programme concernant les océans.

4/ Comprend le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan, et le Turkménistan.

5/ L'Australie, la Chine et la République de Corée participent aussi au Plan d'action pour les mers d'Asie orientale, mais pas le Brunéi Darussalam.

6/ Les informations reçues de Fidji ne portent que sur la pêche.

7/ Le programme PHARE est une initiative de l'Union européenne qui fournit des financements sous forme de dons aux pays d'Europe centrale et orientale pour les soutenir pendant qu'ils transforment leur économie et renforcent la démocratie.

8/ Le programme TACIS est une initiative lancée par l'Union européenne à l'intention de la Communauté des États indépendants (CEI) en vue de faciliter le développement de liens économiques et politiques entre l'Union européenne et ces pays partenaires.

Annexe

LISTE DES PAYS QUI ONT SOUMIS UN RAPPORT

Pays qui ont fourni des informations sur les océans à la Commission	Session à laquelle des informations ont été fournies			Pays qui ont fourni des informations sur les océans à la Commission	Session à laquelle des informations ont été fournies		
	97	98	99		97	98	99
Afrique du Sud	x		x	Irlande	x		
Albanie	x			Islande	x		
Algérie	x			Israël	x		
Allemagne	x		x	Italie	x		
Antigua-et-Barbuda		x		Jamaïque		x	
Arabie saoudite	x			Japon	x		x
Argentine	x			Kazakhstan	x		
Australie	x			Liban	x		
Autriche <u>a/</u>	x			Lituanie	x		x
Bahamas	x	x		Madagascar	x		
Bahreïn	x			Maroc	x		
Bangladesh	x			Maurice	x		
Barbade	x	x		Mexique	x		x
Belgique	x		x	Monaco	x		x
Bénin	x			Nicaragua			x
Brésil	x			Niger <u>a/</u>	x		
Brunéi Darussalam			x	Nigéria	x		
Bulgarie	x			Norvège	x		
Cameroun	x			Nouvelle-Zélande	x		x
Canada	x			Ouganda <u>a/</u>	x		
Chine	x			Ouzbékistan	x		
Colombie	x			Pakistan	x		
Costa Rica	x			Panama	x		
Côte d'Ivoire	x		x	Pays-Bas	x		
Croatie	x			Philippines	x		
Cuba	x	x	x	Pologne	x		
Danemark	x			Portugal	x		
Egypte	x			Qatar	x		
Equateur	x		x	Rép.-Unie de Tanzanie	x		
Espagne	x			Rép. arabe syrienne	x		
Estonie	x		x	République de Corée	x		x
États-Unis	x			Roumanie	x		x
Ex-Rép. yougoslave de Macédoine <u>a/</u>	x			Royaume-Uni		x	
Fédération de Russie				Sao Tomé-et-Principe	x		
Fidji	x		x	Sénégal	x		
Finlande	x			Slovénie	x		
France	x		x	Sri Lanka	x		
Gambie	x			Suède	x		x
Géorgie		x		Suisse <u>a/</u>	x		
Grèce			x	Suriname	x		
Guinée-Bissau	x		x	Thaïlande	x		
Guyana	x			Tunisie	x		
Haïti	x			Turquie	x		
Hongrie <u>a/</u>	x			Ukraine	x		
Inde	x			Venezuela	x		
Indonésie	x			Zimbabwe <u>a/</u>	x		
	x						

a/ Pays sans littoral.
